IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que le projet de Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1871 ne soit pas encore voté, il n'est point possible de différer la présentation de celui de l'exercice 1872, en présence de la prescription formelle de l'article 1er, § 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, qui rend obligatoire la présentation des Budgets au moins dix mois avant l'ouverture de l'exercice.

C'est donc pour satisfaire à cette prescription que le projet de Budget de l'exercice 1872 a dû être élaboré dès à présent. Mais les propositions de crédit qu'il contient étant nécessairement formulées dans l'hypothèse de l'adoption, par la Législature, de celles qui figurent au Budget de 1871, il va de soi qu'une révision ultérieure de ces propositions pourra être nécessaire lorsque le Département connaîtra plus exactement les besoins auxquels il aura à pourvoir en 1872.

Sous réserve de cette révision, le projet de Budget de 1872 a été arrêté à la somme totale de . . . . . fr. 48,010,836 »

Il présente, sur celui de l'exercice 1871 proposé à la somme de . . . . . 47,669,586 »

une augmentation de . . . . . fr. 341,250 »

dont voici la décomposition :

Administration centrale			fr.	46,600 »
	Augmentation	Diminution		
Routes . . . . . fr.	»	»		
Bâtiments civils	»	40,000 »		
Rivières et canaux	13,800 »	»		
Ports et côtes	142,450 »	»		
Frais d'études, etc.	»	»		
Personnel	»	2,000 »		
	156,250 »	42,000 »		
Reste augmentation. . . .			fr.	114,250 »
A reporter.			fr.	160,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

			Augmentation.	Diminution.	
		Report. . . . . fr.			160,850 »
Chemins de fer, etc.	Voies et travaux . . . fr.		»	»	
	Traction et matériel . . .		43,700 »	»	
	Transport		50,700 »	»	
	Postes		23.500 »	»	
	Télégraphes		54,000 »	»	
	Services en général . . .		8,500 »	»	
		Augmentation. . . fr.			180,400 »
		Total des augmentations. . . fr.			341,250 »

Les Chambres trouveront, dans les explications qui vont suivre, la justification de ces augmentations.

CHAPITRE 1er. — Administration centrale.

Art. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'augmentation de 46,600 francs s'applique, à concurrence de 2,000 francs, au litt. *B*, service des ponts et chaussées, et, pour le surplus, au litt. *C*, service des chemins de fer, postes et télégraphes.

La somme de 2,000 francs dont l'allocation du litt. *B* est augmentée ne constitue pas une dépense nouvelle : elle représente le traitement d'un sous-ingénieur qui, conformément au règlement organique des administrations centrales du Département des Travaux publics, est adjoint à l'inspecteur général des ponts et chaussées. L'imputation du traitement de ce fonctionnaire à charge du crédit affecté au personnel du corps des ponts et chaussées (article 41 du Budget) n'est point régulière, puisqu'il fait partie de l'administration centrale au même titre que l'inspecteur général auquel il est adjoint. C'est pour régulariser cette situation qu'un transfert de 2,000 francs est proposé de l'article 41 à l'article 2, litt. *B*.

La part afférente à l'administration centrale des chemins de fer dans la dotation du personnel pour l'exercice 1871 est de. . . . . fr. 500,265 »

L'augmentation de 44,600 francs qui est sollicitée et qui porte ce crédit à 544,865 francs se décompose comme suit :

1° Complément du crédit de 26,600 francs justifié au premier projet de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Budget de l'exercice 1871 (voir page 3, n° 28 des *Documents parlementaires*, session extraordinaire de 1870) . . . . . fr.	12,600	»
2° Complément d'un crédit de 95,100 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871 (voir pages 4-5, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871) . . .	32,000	»
TOTAL. . fr.	44,600	»

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1re SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — *Routes.*

La somme de 3,209,080 francs demandée pour le service des routes se subdivise comme suit :

A. Entretien ordinaire des routes en 1872 et entretien de nouvelles sections . . . . . fr.	2,009,080	»
B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc . . . . . fr.	400,000	»
C. Travaux de construction et de rectification de routes et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemins de fer ou aboutissant à des canaux et rivières. . . . . fr.	800,000	»
TOTAL. . . fr.	3,209,080	»

A. — *Entretien ordinaire.*

Le crédit de 2,009,080 francs est le même que celui qui a été porté au Budget de 1871. On n'a pas cru devoir le modifier, parce que les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirant le 30 avril 1871, et devant être renouvelés pour cette époque, ce n'est que d'après les résultats des adjudications à intervenir qu'il sera possible d'établir exactement le montant des dépenses auxquelles il y aura lieu de pourvoir.

Les crédits repris sous les litteras *B* et *C* étant la reproduction de ceux qui figurent au Budget depuis 1865, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme, égale à celle votée depuis un grand nombre d'années, est destinée à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2me SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. — Travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Achat et conservation des objets nécessaires lors des cérémonies et fêtes publiques.*

Somme demandée : 250,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui a été porté au Budget de 1871.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées; au palais de Tervueren et à l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruxelles; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche; reconstruction de la partie du mur du palais de la rue Ducale longeant les écuries, et achèvement du mur orné le long du jardin du palais royal, à Bruxelles.*

Crédit demandée : 155,000 francs.

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. — *Musées.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Elle est destinée à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Palais de Tervueren.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour achever la reconstruction des murs de clôture du susdit domaine.

C. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruxelles.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Ce crédit est le dernier qui sera nécessaire pour compléter la restauration tant de l'hôtel précité que des bureaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D. — *Palais de la rue Ducale, ancien hôtel d'Assche et mur orné le long du jardin du palais royal, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 85,000 francs.

Au moyen de cette somme, on pourra continuer les travaux de restauration et de reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, qui se trouve en très-mauvais état, et achever complétement la reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale longeant les écuries, ainsi que le nouveau mur orné le long du jardin du palais royal.

3me SECTION — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont proposés pour l'exercice 1871.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU

indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour l'exercice 1872 avec ceux qui sont sollicités pour l'exercice 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.	
CANAUX ET RIVIÈRES.	
Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg	fr.
Ourthe	
Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers le camp de *Beverloo*	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Roulers à la Lys	
— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France, et canal d'écoulement dit : *de Langeleed*	
— de Gand à *Terneuzen*	
— de Selzaete à la mer du Nord	
Canaux le Moervaert et la Zuidleede	
Dendre	
Rupel	
Senne	
Dyle et Demer	
Petite Nèthe canalisée	
Grande Nèthe	
Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	
TOTAUX	fr.
PORTS ET CÔTES.	
Port d'Ostende	
— de Nieuport	
— de refuge de Blankenberghe	
Côtes	
Phares et fanaux	
TOTAUX	fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1872 avec ceux qui sont sollicités pour l'exercice 1871.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872.

ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
»	6,100 »	»	»	»	3,500 »	»	9,600 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	14,000 »	»	12,000 »	»	26,000 »	»
»	»	»	»	»	6,200 »	»	6,200 »
»	700 »	25,000 »	»	1,000 »	»	25,300 »	»
»	»	5,000 »	»	3,000 »	»	8,000 »	»
»	1,500 »	»	»	»	1,800 »	»	3,300 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	10,000 »	»	10,000 »
26,200 »	»	»	50,000 »	»	2,900 »	»	26,700 »
500 »	»	700 »	»	»	»	1,200 »	»
600 »	»	»	14,000 »	32,500 »	»	19,100 »	»
2,000 »	»	2,400 »	»	»	23,000 »	»	18,600 »
700 »	»	»	126,700 »	500 »	»	»	125,500 »
»	»	»	400 »	»	5,600 »	»	6,000 »
»	8,000 »	4,000 »	»	»	»	»	4,000 »
1,500 »	»	»	27,000 »	69,800 »	»	44,300 »	»
»	»	9,500 »	»	»	»	9,500 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	100 »	6,700 »	»	»	2,700 »	4,000 »	»
»	50 »	10,000 »	»	»	»	9,950 »	»
»	100 »	»	13,900 »	»	»	»	14,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	3,000 »	»	»	»	3,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
1,750 »	»	70,000 »	»	»	»	71,750 »	»
»	»	»	»	15,000 »	»	15,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
33,250 »	16,550 »	150,300 »	232,000 »	153,800 »	55,000 »	237,700 »	225,900 »
				Augmentation. . . . fr.		15,800 »	
150 »	»	»	15,000 »	75,000 »	»	60,150 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	30,000 »	»	»	»	30,000 »	»
»	»	12,500 »	»	25,000 »	»	37,500 »	»
»	»	»	»	15,000 »	»	15,000 »	»
150 »	»	42,500 »	15,000 »	115,000 »	»	142,450 »	»
				Augmentation. . . . fr.		142,450 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations sollicitées pour l'exercice 1871, les crédits proposés au Budget de 1872 présentent :

A. (Canaux et rivières.) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de . . . . . fr.		16,700 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de		2.900 »
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de . . . . . fr.		13,800 »
B. (Ports et côtes.) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de . . . fr.	150 »	
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de . . .	142,300 »	
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de		142,450 »
Les crédits des 3me et 4me sections se balancent donc par une augmentation de . . . . . fr.		156,250 »

Mais cette augmentation ne serait que de 90,750 francs si, par mesure d'économie et à raison de circonstances exceptionnelles, le projet du Budget de 1871 n'avait pas été réduit, par voie d'amendement et sur la proposition du Gouvernement, d'une somme de 65,500 francs, en ce qui concerne les sections 3 et 4 du chapitre II. Elle provient surtout des allocations sollicitées pour le service des ports, côtes, phares et fanaux, allocations dont la demande est justifiée plus loin.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,344,050 francs.

Cette allocation est inférieure de 65,000 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1871.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou, enfin, le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux ayant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans la province de Namur, dragages et enlèvements d'atterrissements dans la même province . . . . . fr.	21,900 »	21,000 »
2° Travaux analogues dans la province de Liége.	151,000 »	10,000 »
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000 »	»

B. — *Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie située en amont de Comblain-au-Pont, qui a fait retour à l'État, aux termes du § 7 de l'article 15 de la Convention conclue, le 27 juin 1862, entre le Département des Travaux publics et la grande compagnie du Luxembourg, pour la concession du chemin de fer de l'Ourthe.	3,000 »	»

C. — *Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	25,000 »	40,000 »

D. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et entretien des plantations.	30,000 »	14,000 »

E. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

1re SECTION.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, entretien des plantations.	17,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	267,900 »	85,000 »

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	267,900 »	85,000 »
2me SECTION.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	30,000 »	»
3me SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations aux ouvrages d'art. .	25,000 »	»
4° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16-26 août 1858. — Part de l'État.	3,100 »	»
5° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut . . .	21,000 »	»
F. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations.	7,800 »	»
2° Remplacement de deux ponts-treillis en charpente par des ponts-treillis en fer. . . .	»	25,000 »
Les ponts-treillis en charpente deviennent très-mauvais et déjà il a fallu étançonner le pont n° 5.		
Ainsi que cela a eu lieu, ou se fait sur d'autres canaux, il sera substitué à ces ouvrages des ponts-treillis en fer, qui offrent de meilleures conditions de conservation. Il importe de mettre la main à l'œuvre en 1872, en reconstruisant deux des ponts d'après le nouveau système.		
G. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations.	300 »	»
2° Remplacement de quatre ponts-treillis en charpente par des ponts-treillis en fer. . . .	»	75,000 »
Sur ce canal, il est également indispensable de remplacer les ponts en charpente, qui tous		
A REPORTER. . . fr.	378,100 »	185,000 »

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
REPORT. . . . fr.	378,100	»	185,000	»
indistinctement sont en mauvais état, par des ponts-treillis en fer. Déjà plusieurs crédits ont été alloués à cette fin aux Budgets précédents.				
H. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	5,500	»	»	
I. — *Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.*				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,000	»	»	
J. — *Sambre canalisée.*				
PROVINCE DE HAINAUT.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	70,000	»	»	
PROVINCE DE NAMUR.				
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; travaux de curement, etc.	4,400	»	30,000	»
K. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, curages, alimentation par les machines à vapeur de Luttre et de Bois-d'Haine, etc.; entretien des plantations	101,200	»	»	
BASSIN DE L'ESCAUT.				
L. — *Escaut.*				
PROVINCE DE HAINAUT.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000	»	»	
A REPORTER. . . . fr.	575,200	»	215,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
REPORT. . . . fr.	575,200	»	215,000	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE				
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	8,100	»	»	
3° Renouvellement total ou partiel, pour cause de vétusté, d'ouvrages d'art, dévasements éventuels	»		8,400	»
PROVINCE D'ANVERS.				
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,000	»	»	
M. — *Canal de Mons à Condé.*				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; reconstruction en fer, pour cause de vétusté, du pont-levis de Jemmapes; curages; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	16,100	»	27,100	»
N. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations et curages; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	22,700	»	52,800	»
O. — *Lys.*				
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique	9,600	»	9,000	»
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique)	300	»	150	»
A REPORTER. . . . fr.	636,000	»	312,450	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
REPORT. . . fr.	636,000	»	312,450	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.				
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels, etc.	8,200	»	5,300	»
4° Reconstruction du pont du Pré d'Amour, à Gand	»		21,000	»
Ce pont est en très-mauvais état.				
P. — *Canal de dérivation de la Lys.*				
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges	9,500	»	9,200	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	20,000	»	5,000	»
3° Continuation des travaux de reconstruction, en mortier de ciment, du revêtement en pierre des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»		16,000	»
L'efficacité des revêtements maçonnés a été démontrée par l'expérience. Les grosses mers dégradent toutes les parties des jetées qui ne sont pas maçonnées.				
Les dernières grandes tempêtes ont de nouveau démontré la nécessité de maçonner tous les perrés et revêtements situés le long de la côte.				
Q. — *Canal de Roulers à la Lys.*				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des deux sections.	8,000	»	4,000	»
R. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.*				
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dévasements	7,900	»	11,000	»
A REPORTER. . . fr.	689,600	»	383,950	»

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	689,600 »	383,950 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	17,500 »	7,500 »
3° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	2,000 »	»
S. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,000 »	2,000 »
2° Reconstruction du pont existant à la sortie de Damme, sous la chaussée vicinale conduisant à Lapscheure . . . . . fr.	»	9,500 »
Le pont actuel se trouve en très-mauvais état et sa largeur n'est plus en rapport avec les besoins de la circulation, devenue plus active.		
T. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit* de Langeleed.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	5,400 »	200 »
U. — *Canal de Gand à Terneuzen.*		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dévasements éventuels.	5,700 »	12,000 »
2° Renouvellement des portes d'amont de l'écluse de Roodenhuizen.	»	7,000 »
Ces portes se trouvent dans un état complet de vétusté.		
V. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	27,000 »	10,000 »
2° Continuation des travaux de reconstruction, au mortier de ciment, des perrés établis sur les talus du chenal de l'écluse maritime, à Heyst . . . . . fr.	»	25,000 »
A REPORTER. . . . fr.	750,200 »	457,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	750,200 »	457,150 »

L'expérience a démontré que les perrés non maçonnés ne résistent pas à l'action de la mer dans les gros temps.

Le crédit demandé pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est pétitionné sous la réserve à laquelle les allocations précédemment accordées pour le même objet ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865.)

W. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,800 »	2,600 »
X. — *Dendre.*		
Entretien des plantations entre Alost et Termonde	300 »	»
Y. — *Rupel.*		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	4,500 »	»
Z. — *Senne.*		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	250 »	»
A'. — *Dyle et Demer.*		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	23,500 »	»
B'. — *Petite Nèthe canalisée.*		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	12,000 »	3,000 »
A REPORTER. . . . fr.	796,550 »	462,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
Report. . . . fr.	796,550 »	462,750 »
C'. — *Grande Nèthe.*		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
D'. — *Yser.*		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	8,750 »	»
2° Remplacement du pont-levis en charpente de Tervaete par un pont-tournant en tôle . .	»	70.000 »
Le pont actuel, construit en 1844, se trouve en très-mauvais état. On projette de le remplacer par un pont-tournant en tôle, parce que les ponts-levis, dans des pays découverts et exposés à l'action directe des vents de la mer, comme l'est la vallée de l'Yser, offrent des inconvénients sérieux et présentent des dangers incontestables.		
Totaux. . . fr.	811,300 »	532,750 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . . fr.	1,344,050 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1872, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr.	579,400 »
Ceux qui sont demandés au Budget de 1871, pour travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à.	515,600 »
Les allocations sollicitées au projet de Budget de l'exercice 1872 présentent donc sur celles qui figurent au projet de Budget de 1871 une augmentation de . . . . . fr.	63,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes portées au projet de Budget de 1872, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 49,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR

1° Perrés, enrochements, pavage et travaux divers d'amélioration . . . . . fr.	10,000	»

PROVINCE DE LIÉGE.

2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.	19,000	»

PROVINCE DE LIMBOURG.

3° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration	20,000	»
TOTAL . . fr.	49,000	»

ART. 13. — *Ourthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution, en amont de Comblain-au-Pont, de travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemin de halage aux endroits où il n'en existe pas.

ART. 14. — *Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non

encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 18,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration . . . . . fr.	6,000	»
2° Agrandissement du bassin de Brée. . . . . :	12,000	»
L'agrandissement de ce bassin est devenu nécessaire par l'accroissement rapide du commerce de Brée et des localités environnantes. La situation actuelle empêche le développement normal des expéditions par le canal.		
TOTAL. . . fr.	18,000	»

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contre-digues et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contre-digues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Construction de perrés, établissement de poteaux d'amarrage et travaux divers d'amélioration . . . . . fr.	20,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr.	20,000	»

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration	5,000	»
TOTAL. . . fr.	25,000	»

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 13,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts. . . . fr.	1,500	»
2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières	5,700	»
3° Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues .	3,000	»
4° Travaux divers d'amélioration, consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc.	2,900	»
En ce qui concerne le canal principal, les travaux dont le détail précède, formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.		
TOTAL. . fr.	13,100	»

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escaut.*

Somme demandée : 7,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. . . . . fr.	7,000	»
2° Travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale	400	»
TOTAL . . fr.	7,400	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 38,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Prolongement des murs de quai de la rive gauche du 3me bief. . . . . fr.	36,500	»
Pareil crédit avait déjà été alloué au Budget de 1870 pour cet objet. Il n'a pu être employé parce qu'il n'y a pas eu de chômage cette année.		
2° Travaux divers d'amélioration	2,000	»
TOTAL. . . fr.	38,500	»

ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 1,200 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.

ART. 25. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 10,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale . . . . . fr.	5,400	»
2° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre occidentale.	5,000	»
TOTAL. . . fr.	10,400	»

ART. 26. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

Somme demandée : 80,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration . . . . . fr.	1,200	»

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration.	9,000	»
Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.		
3° Travaux à effectuer aux abords de la porte de Damme, à Bruges, dans le but de modifier le régime des eaux et de redresser la route de Bruges vers la Zélande	70,000	»
Ces travaux sont réclamés par l'administration communale de Bruges. Ils auront spécialement pour but, d'une part, de permettre de baisser totalement les eaux du canal de Gand à Bruges, dans la traverse de la dernière de ces villes, sans devoir, en même temps, baisser partiellement les eaux du canal de Bruges à Ostende, et, d'autre part, d'améliorer la voirie, en rectifiant le tracé de la route de Bruges à l'Écluse, à proximité de la porte de Damme. Ils permettront encore à la ville de Bruges d'agrandir son entrepôt et de créer une gare convenable pour les bateaux qui doivent y transborder leur cargaison, en agrandissant le sas de l'entrepôt. L'administration locale et le Département des Travaux publics sont déjà d'accord sur les bases principales du projet. Une entente sur tous les points du projet ne tardera vraisemblablement pas à s'établir.		
TOTAL. . . fr.	80,200	»

ART. 27. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 28. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit :* de Langeleed.

Somme demandée : 11,300 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués

précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 6,400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans les provinces de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale. De même que celle pétitionnée pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres.

ART. 30. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

Somme demandée : 400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 31. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 32. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 33. — *Yser.*

Somme demandée : 56,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés . . . . . fr. 6,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Report. . . . fr.	6,000	»
2° Travaux d'amélioration entre Brambrugge et la Fintelle . . . . . fr.	50,000	»
Les travaux dont l'énumération précède formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.		
Total. . . fr.	56,000	»

Art. 34. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, abstraction faite de l'exercice 1871, pour lequel, par mesure exceptionnelle d'économie, le crédit a été réduit à 10,000 francs.

Art. 35. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

4me SECTION. — Ports et côtes.

Art. 36. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 335,350 francs.

Cette somme est supérieure de 27,450 francs au crédit demandé, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1871.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

NOTE PRELIMINAIRE.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou le prix de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
A. — *Port d'Ostende.*		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	60,000 »	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État)	750 »	»
3° Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	8,000 »	»
4° Achèvement des travaux de raccordement du nouveau quai des bateaux à vapeur avec l'écluse des bassins de commerce, au moyen de la construction d'un mur de quai, en remplacement de l'estacade existante; continuation du musoir terminal de raccordement; enlèvement de l'estacade et de la jetée basse existante; dragage de la partie élargie du chenal d'accès, etc	»	60,000 »
Ce travail est exécuté sur la demande de l'administration du pilotage, afin qu'on puisse éviter, à l'avenir, les difficultés que présente la manœuvre des navires entrant aux bassins. Il a été commencé en 1870 et sera continué en 1871, au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment. Il importe de l'achever en 1872.		
5° Réparation, reconstruction et consolidation, au mortier de ciment, du perré de la grande digue de mer.	»	5,000 »
B. — *Port de Nieuport.*		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	35,000 »	»
C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	5,000 »	35,000 »
A REPORTER. . . fr.	108,750 »	100,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
Report. . . fr.	108,750 »	100,000 »

Entre autres travaux d'entretien extraordinaire à exécuter, il est nécessaire que les revêtements, en moellons non maçonnés, des digues du port soient reconstruits au mortier de ciment, afin qu'ils puissent résister à l'action de la mer. Le chiffre réduit du crédit spécial affecté à la construction du port n'a pas permis l'exécution de ce travail.

D. — *Côtes.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	100,000 »	25,000 »

E. — *Phares et fanaux.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	1,600 »	»
Totaux. . . . fr.	210,350 »	125,000 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . . fr.	335,350 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les crédits pétitionnés au Budget de 1872, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr.	294,000 »
Ceux qui figurent au projet de Budget de 1871, pour l'exécution de travaux de même nature, s'élèvent à un total de. . .	179,000 »
Les allocations sollicitées pour les exercices 1871 et 1872, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une augmentation de.	115,000 »

pour l'exercice 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 37. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 140,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Exhaussement de la partie de l'estacade d'ouest s'étendant jusqu'au second escalier ; reconstruction, en maçonnerie de briques, de la jetée basse jusqu'au même point ; établissement d'un escalier d'accostage et d'un escalier donnant accès à l'estran, au plancher de l'estacade . . . . . fr.	60,000	»
Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est prévu au Budget de 1871.		
2° Rectification de la rive droite de l'avant-port près de l'écluse militaire ; dragages pour l'élargissement du chenal ; perrés maçonnés sur la rive et établissement de postes d'amarrage	80,000	»
Ces travaux ont déjà reçu un commencement d'exécution au moyen d'un crédit budgétaire alloué précédemment. Il importe de les poursuivre.		
TOTAL . . fr.	140,000	»

ART. 38. — *Côtes.*

Somme demandée : 138,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux de consolidation de la dune de Mariakerke, *au delà de la digue d'Albertus*, par des revêtements et bouts d'épis maçonnés . . . . . fr.	30,000	»
La dune près de la digue d'Albertus est fortement exposée à l'action des vagues dans les gros temps ; il importe, pour la sécurité du pays, de s'opposer efficacement à l'envahissement de la mer de ce côté, et il sera prudent de continuer en 1872 les travaux qui ont été commencés en 1870 et qui seront poursuivis en 1871.		
2° Travaux de construction de perrés maçonnés, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer . . .	88,000	»
Il est indispensable, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, de continuer l'exécution des ouvrages de l'espèce, destinés à défendre les dunes d'une manière efficace contre l'action de la mer.		
TOTAL . . fr.	138,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux . . . . . fr.	1,000	»
Cette somme est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet aux Budgets précédents.		
2° Établissement, sur la partie arrondie terminale du musoir de l'estacade d'est du port d'Ostende, d'une charpente métallique et d'une chambrette pour l'installation d'un feu de port et de marée	15,000	»
La partie terminale du musoir de l'estacade d'est au port d'Ostende sera construite en 1871. Il y aura lieu d'y installer, pendant la campagne de 1872, un feu de port et de marée, posé sur une charpente métallique, en remplacement du feu insuffisant qui existe aujourd'hui. C'est le même ouvrage que celui décrété pour le musoir d'ouest et que l'on établira en 1871.		
TOTAL. . . fr.	16,000	»

3me SECTION — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 40.

Le crédit de 28,000 francs est le même que celui des exercices antérieurs.

6me SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS

ART. 41. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.*

L'allocation de 702,270 francs sollicitée pour l'exercice 1871 est diminuée de 2,000 francs par suite du transfert opéré à l'article 2, litt. *B* et expliqué plus haut sous la rubrique *Administration centrale.*

ART. 43. — *Traitements des architectes et autres agents du service des bâtiments civils.*

La somme de 1,550 francs dont la dotation de ce service a été augmentée par amendement au Budget de 1871, représente le salaire des gardiens du monument de la place des Martyrs et de la colonne du Congrès. Ce service

étant passé dans les attributions du Département des Travaux publics, l'allocation qui y est affectée a été transférée du Budget de l'Intérieur à celui des Travaux publics.

CHAPITRE III. — Mines.

Les crédits demandés pour ce service au Budget de 1871 sont maintenus pour 1872 au chiffre de 328,910 francs.

CHAPITRE IV. — Chemins de fer, postes et télégraphes.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1872, en ce qui concerne les chemins de fer, postes et télégraphes, sont provisoirement établies à la somme de 38,870,820 francs.

Le tableau suivant donne la décomposition de ce chiffre, en même temps qu'il fait ressortir les augmentations ou diminutions de crédit, comparativement aux allocations pétitionnées pour l'exercice 1871.

	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
	DEMANDÉS pour 1872	DEMANDÉS pour 1871.	Augmentation.	Diminution.
I. *Chemins de fer :*				
1re section. — Voies et travaux . . fr.	9,082,720	9,082,720	»	»
2e — — Traction et matériel. .	14,246,480	14,202,780	43,700	»
3e — — Transports.	8,554,890	8,504,190	50,700	»
Ensemble. . . . fr.	31,884,090	31,789,690	94,400	»
II. 4e — — *Postes*	4,659,100	4,615,600	23,500	»
III. 5e — — *Télégraphes*	1,570,915	1,516,915	54,000	»
IV. 6e — — *Services en général.* (Chemins de fer, postes et télégraphes.). . .	776,715	768,215	8,500	»
Totaux généraux. . . fr.	38,870,820	38,690,420	180,400	»
	Augmentation. . . . . fr.		180,400	

Cette augmentation représente, en totalité, les compléments de différents crédits justifiés au Budget de l'exercice 1871.

En déposant ses propositions budgétaires dix mois avant l'ouverture de l'exercice pour se conformer au vœu de la loi, le Gouvernement doit faire des réserves expresses sur les modifications qui pourraient devoir y être apportées d'après l'observation des faits et selon les circonstances qui peuvent se produire dans le courant du présent exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les dépenses se rapportant aux chemins de fer, postes et télégraphes subissent sensiblement l'influence de causes si diverses et si variables, que l'on comprend aisément la difficulté d'apprécier aussi longtemps à l'avance les véritables exigences du service. Aux causes dont l'existence peut être considérée comme permanente et qui se rattachent à l'intensité du mouvement et aux prix des matières à employer, résultant de l'état plus ou moins prospère des affaires industrielles et commerciales, sont venues s'en ajouter d'autres d'un caractère tout exceptionnel et tout temporaire; en effet, en ce qui concerne les chemins de fer, la reprise des lignes de la Société générale d'exploitation a créé une situation toute particulière, et la régie de ces lignes se trouve depuis trop peu de temps entre les mains de l'État pour que l'on puisse se rendre un compte exact de la dépense qu'elles nécessiteront. L'ouverture éventuelle de certaines sections ou lignes de chemins de fer, actuellement en voie de construction ou d'achèvement, est un autre motif d'incertitude. En outre, les événements de ces derniers temps sont venus momentanément jeter la perturbation dans les éléments d'appréciation du service, et l'on ne peut guère prévoir si la progression ascendante de trafic qui s'est surtout manifestée dans les premiers mois de 1870 pourra reprendre de sitôt et influer sur les dépenses de l'exercice prochain.

Pour le service des postes, l'indécision tient à la réforme dont l'application est trop récente et l'expérience trop incomplète pour qu'on puisse dès maintenant juger des résultats qu'elle est appelée à produire.

En ce qui concerne les télégraphes, la recrudescence subite et extraordinaire du trafic est due, en majeure partie, aux circonstances exceptionnelles que nous traversons et dont on ne peut encore prévoir le terme. Le développement normal et graduel du service entre pour une certaine part dans cet accroissement de correspondances; mais il n'en est pas moins vrai qu'il serait difficile d'apprécier l'importance de ce développement normal et de prévoir si cette situation prospère se maintiendra dans son intégrité et dans quelles proportions elle pourra venir affecter les besoins de l'exercice 1872.

Ces considérations ont déterminé le Gouvernement à se réserver la faculté de modifier ses prévisions de dépenses lorsqu'il sera en mesure de pouvoir les établir avec plus de certitude.

Les explications qui suivent ont pour objet de justifier, article par article, les augmentations de crédit sollicitées.

2me SECTION. — Traction et Matériel

Art. 57.

Complément d'un crédit de 8,800 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Voir page 33, n° 28 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.) . . . fr.	3,400	»
Complément d'un crédit de 161,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 19, n° 55 des *Documents parlementaires*, session de 1870-1871.)	40,300	»
Ensemble. . . fr.	43,700	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3e SECTION. — Transports.

Art. 62.

Complément d'un crédit de 86,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 23, n° 55 des *Documents parlementaires,* session de 1870-1871.) . . . fr. 40,700 »

Art. 63.

Complément d'un crédit de 20,000 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 25, n° 55 des *Documents parlementaires,* session de 1870-1871.) . . . fr. 10,000 »

4me SECTION. — Postes.

Art. 68.

Seconde moitié du crédit de 42,800 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Voir page 36, n° 28 des *Documents parlementaires,* session de 1870-1871). . . . fr. 21,400 »

Seconde moitié du crédit de 4,200 francs justifié au Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 28, n° 55 des *Documents parlementaires,* session de 1870-1871.) . . . . . 2,100 »

Ensemble. . . fr. 23,500 »

5me SECTION. — Télégraphes.

Art. 73.

Complément du crédit de 48,000 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (Voir page 58, n° 28 des *Documents parlementaires,* session de 1870-1871.) . . . fr. 32,000 »

Complément du crédit de 58,800 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (Voir page 30, n° 55 des *Documents parlementaires,* session de 1870-1871.) . . . . 22,000 »

Ensemble. . . fr. 54,000 »

6me SECTION. — Services en général.

Art. 76.

Complément d'un crédit de 33,800 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice de 1871. (Voir page 33, n° 55 des *Documents parlementaires,* session de 1870-1871.) . . fr. 8,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES V, VI, VII, VIII ET IX.

Les allocations proposées au Budget de 1871 pour les *Commissions des Procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics* (chap. V), les *Traitements de disponibilité* (chap. VI), les *Pensions* (chap. VII), les *Secours* (chap. VIII) et les *Dépenses imprévues* (chap. IX) sont maintenues sans modification au projet de Budget de l'exercice 1872.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de *quarante-huit millions dix mille huit cent trente-six francs* (fr. 48,010,836), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. WASSEIGE.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872 — CHARGES ordinaires et permanentes	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872 — CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL
	CHAPITRE Ier			
	ADMINISTRATION CENTRALE			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés	863,065	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	40,100 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	92,600 »	»	1,147,065 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000 »	15,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	30,000	»	
	CHAPITRE II			
	PONTS ET CHAUSSÉES — BATIMENTS CIVILS			
	Section 1re — Ponts et chaussées			
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,209,080 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	»	
	Section 2 — Bâtiments civils			
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., achat et frais de conservation d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques	210,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, reconstruction de la partie du mur du palais de la rue Ducale longeant les écuries, et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles	»	135,000 »	
	Section 3 — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	811,500 »	552,750 »	
	A REPORTER fr	5,443,445 »	702,750 »	1,147,065 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	5,445,445 »	702,750 »	1,147,065 »
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	Bassin de la Meuse.			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg. .	»	40,000 »	
13	Ourthe	»	7,000 »	
14	Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	12,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	18,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	5,000 »	
18	— — vers Hasselt	»	8,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	25,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . .	»	15,100 »	
	Bassin de l'Escaut			
21	Escaut	»	7,400 »	
22	Canal de Mons à Condé.	»	58,500 »	7,545,699 »
23	— de Pommerœul à Antoing	»	15,000 »	
24	Lys	»	1,200 »	
25	Canal de dérivation de la Lys.	»	10,400 »	
26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	»	80,200 »	
27	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000 »	
28	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	»	11,500 »	
29	— de Selzaete à la mer du Nord.	»	6,400 »	
30	Canaux le Moervaert et la Zuidleede	»	400 »	
31	Rupel	»	2,500 »	
32	Dyle et Demer	»	5,000 »	
	Bassin de l'Yser.			
33	Yser.	»	56,000 »	
	Plantations.			
34	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	A REPORTER. . . . . fr.	5,468,445 »	1,082,150 »	8,692,674 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	5,468,445 »	1,082,150 »	8,692,674 »
	Bacs et bateaux de passage.			
35	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
36	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	210,350 »	125,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
37	Port d'Ostende	»	140,000 »	
38	Côtes	»	138,000 »	
39	Phares et fanaux.	»	16,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
40	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	690,270 »	10,000 »	
42	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	693,009 »	15,000 »	
43	Traitements des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils	30,350 »	»	
44	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III. MINES.			
	SECTION 1re. — Personnel du conseil.			
45	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 »	»	
46	— — — Frais de route	500 »	»	
47	— — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs. .	209,000 »	»	328,910 »
49	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . .	10,000 »	»	
50	Confection de la carte générale des mines.	»	15,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	7,430,434 »	1,339,150 »	9,021,584 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report. . . . . fr.	7,450,434 »	1,559,150 »	9,021,584 »
	Section 3. — Caisses de prévoyance.			
51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 »	»	
	Section 4. — Impressions, etc.			
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	Section 1re. — Voies et travaux.			
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	651,940 »	»	
54	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	4,055,500 »	»	
55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,097,200 »	»	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,500,080 »	»	
	Section 2. — Traction et matériel.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	551,080 »	»	
58	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,220,400 »	»	
59	Primes d'économie et de régularité.	145,000 »	»	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,320,000 »	»	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	6,011,400 »	»	
	Section 3. — Transports.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	3,788,650 »	»	
63	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,482,760 »	»	
64	Frais d'exploitation	1,218,500 »	»	38,870,820 »
65	Camionnage	910,000 »	»	
66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	150,000 »	»	
67	Redevances aux compagnies	5,000 »	»	
	A reporter. . . . . fr.	39,366,524 »	1,559,150 »	47,892,404 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report. . . . fr.	39,366,524 »	1,539,150 »	47,899,404 »
	Section 4. — Postes.			
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,457,600 »	»	
69	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,950,000 »	»	
70	Transport des dépêches. (*Crédit non limitatif.*)	750,000 »	»	
71	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées (*Crédit non limitatif.*)	10,000 »	»	
72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	511,500 »	»	
	Section 5. — Télégraphes.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	956,915 »	»	
74	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	454,000 »	»	
75	Entretien	180,000 »	»	
	Section 6. — Services en général.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	161,115 »	»	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	104,600 »	»	
78	Matériel et fournitures de bureau.	490,000 »	»	
79	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 »	»	
80	Conférences des chemins de fer belges.	1,000 »	»	
	(Les crédits portés aux articles 2, 55, 57, 68, 73, et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	Section 1re. — Commission des procédés nouveaux.			
81	Frais de route et de séjour.	1,000 »	»	
82	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 »	»	
	Section 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000
83	Frais de route et de séjour.	800 »	»	
84	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 »	»	
	A reporter. . . . fr.	46,360,254 »	1,539,150 »	47,899,404 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	46,360,254 »	1,539,150 »	47,899,404 »
	CHAPITRE VI.			
85	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
86	Pensions : premier terme	18,000 »	»	18,000 »
	CHAPITRE VIII.			
87	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	15,932 »	»	15,932 »
	CHAPITRE IX.			
88	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS fr.	46,412,186 »	1,598,650 »	48,010,836 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 27 février 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. WÂSSEIGE.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1872.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE Ier.
		ADMINISTRATION CENTRALE.
1	»	Traitement du Ministre . . . . . fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés. — Secrétariat général et Régie . . . . . fr. 159,500 »
	b.	Ponts et chaussées et mines . . . . . 123,700 »
	c.	Chemins de fer, postes et télégraphes . . . . 544,865 »
	d.	Surveillance des chemins de fer concédés . . . 35,000 »
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés. . . . .
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc . . . . .
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .
6	»	Honoraires des avocats du Département . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.
		CHAPITRE II.
		PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.
		PREMIÈRE SECTION.
		PONTS ET CHAUSSÉES.
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1872 . . . . . fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . . . .
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières . . . . .
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		BATIMENTS CIVILS.
9	»	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Achat de différents objets nécessaires lors des cérémonies et fêtes publiques; conservation de ces objets. . fr.
10	»	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren et à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche; reconstruction de la partie du mur du palais de la rue Ducale longeant les écuries, et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles . . . . .
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils (*pour mémoire*). . . . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
863,065 »	»	863,065 »	816,465 »	(1) 46,600 »	»	(1) Dont 2,000 francs provenant d'un transfert de l'article 41.
40,400 »	»	40,400 »	40,400 »	»	»	
92,600 »	»	92,600 »	92,600 »	»	»	
85,000 »	15,000 »	100,000 »	100,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
1,152,065 »	15,000 »	1,147,065 »	1,100,465 »	46,600 »	»	
2,009,080 »	»	2,009,080 »	2,009,080 »	»	»	
400,000 »	»	400,000 »	400,000 »	»	»	
800,000 »	»	800,000 »	800,000 »	»	»	
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»	
3,250,080 »	»	3,250,080 »	3,250,080 »	»	»	
250,000 »	»	250,000 »	250,000 »	»	»	
»	155,000 »	155,000 »	»	155,000 »	»	
»	»	»	195,000 »	»	195,000 »	
250,000 »	155,000 »	405,000 »	445,000 »	155,000 »	195,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		TROISIEME SECTION.
		SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.
		BASSIN DE LA MEUSE.
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg. . . . . fr.
	b.	Ourthe . . . . .
	c.	Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé . . . . .
	d.	— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
	e.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
	f.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .
	g.	— — vers Hasselt . . . . .
	h.	— — vers Turnhout. . . . .
	i.	— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. . . . .
	j.	Sambre canalisée. . . . .
	k.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
	l.	Escaut . . . . .
	m.	Canal de Mons à Condé . . . . .
	n.	— de Pommeroeul à Antoing . . . . .
	o.	Lys . . . . .
11	*p.*	Canal de dérivation de la Lys. . . . .
	q.	— de Roulers à la Lys . . . . .
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . . . .
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .
	t.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit : *de Langeleed.* . . .
	u.	— de Gand à Terneuzen . . . . .
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord. . . . .
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede . . . . .
	x.	Dendre . . . . .
	y.	Rupel . . . . .
	z.	Senne . . . . .
	a'.	Dyle et Demer . . . . .
	b'.	Petite Nèthe canalisée . . . . .
	c'.	Grande Nèthe. . . . .
		BASSIN DE L'YSER.
	d'.	Yser. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
192,000 »	51,000 »					
3,000 »	»					
25,000 »	40,000 »					
30,000 »	11,000 »					
96,100 »	»					
7,800 »	25,000 »					
25,500 »	75,000 »					
5,500 »	»					
4,000 »	»					
74,400 »	30,000 »					
101,200 »	»					
24,100 »	8,100 »					
16,100 »	27,100 »					
22,700 »	52,800 »					
18,100 »	35,450 »	1,344 050 »	1,409,050 »	»	65,000 »	
29,500 »	50,200 »					
8,000 »	4,000 »					
27,100 »	18,500 »					
3,000 »	11,500 »					
5,400 »	200 »					
5,700 »	19,000 »					
27,000 »	35,000 »					
3,800 »	2,600 »					
300 »	»					
4,500 »	»					
2,250 »	»					
25,500 »	»					
12,000 »	5,000 »					
6,000 »	»					
8,750 »	70,000 »					
811,500 »	532,750 »	1,344,050 »	1,409,050 »	»	65,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . . fr.
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.
		BASSIN DE LA MEUSE.
		Meuse.
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	1° Perrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE LIÉGE.
12	*b.*	2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de chemins de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. . . . .
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	3° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage et travaux divers d'amélioration . . . . .
		Ourthe.
13	»	Travaux divers d'amélioration, en amont de Comblain-au-Pont, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemins de halage aux endroits où il n'en existe pas . . . . .
		Canal de Liége à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.
14	»	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en bordages avec remplissage de moellons, de garde-corps, de pavages, etc. . . . .
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
15	*a.*	1° Agrandissement du bassin de Brée . . . . .
	b.	2° Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration . . . . .
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
16	*a.*	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.
17	»	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		Canal d'embranchement vers Hasselt.
18	»	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		Canal d'embranchement vers Turnhout.
»	»	(*Pour mémoire*). . . . .
		A reporter. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
811,500 »	552,750 »	1,544,050 »	1,409,050 »	»	65,000 »	
»	10,000 »					
»	19,000 »	49,000 »	52,500 »	»	3,500 »	
»	20,000 »					
»	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	12,000 »	12,000 »	12,000 »	»	»	
»	12,000 »					
»	6,000 »	18,000 »	6,000 »	12,000 »	»	
»	8,000 »	8,000 »	14,200 »	»	6,200 »	
»	5,000 »	5,000 »	2,000 »	1,000 »	»	
»	8,000 »	8,000 »	5,000 »	3,000 »	»	
»	»	»	1,800 »	»	1,800 »	
811,500 »	657,750 »	1,449,050 »	1,509,550 »	16,000 »	76,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Sambre canalisée.
		PROVINCE DE HAINAUT.
19	*a.*	1° Construction de perrés, établissement de potaux d'amarrage, et travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	2° Construction de perrés, empierrement ou pavage de parties du chemin de halage, et travaux divers d'amélioration . . . . .
		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.
20	*a.*	1° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières. . . . .
	b.	2° Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts . . . . .
	c.	3° Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues et travaux divers d'amélioration. . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		Escaut.
21	*a.*	1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut . . . . .
	b.	2° Travaux secondaires d'amélioration dans la Flandre orientale . . . . .
		Canal de Mons à Condé.
22	*a.*	1° Prolongement des murs de quai de la rive gauche du 3e bief . . . . .
	b.	2° Travaux divers d'amélioration . . . . .
		Canal de Pommerœul à Antoing.
23	»	Travaux divers d'amélioration. . . . .
		Lys.
24	»	Travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale . . . . .
		Canal de dérivation de la Lys.
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
25	*a.*	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
	b.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
811,300 »	637,750 »	1,449,050 »	1,509,550 »	16,000 »	76,500 »	
»	20,000 »	25,000 »	35,000 »	»	10,000 »	
»	5,000 »					
»	5,700 »	15,100 »	16,000 »	»	2,900 »	
»	1,500 »					
»	5,900 »					
»	7,000 »	7,400 »	7,400 »	»	»	
»	400 »					
»	36,500 »	38,500 »	6,000 »	32,500 »	»	
»	2,000 »					
»	15,000 »	15,000 »	38,000 »	»	23,000 »	
»	1,200 »	1,200 »	700 »	500 »	»	
»	5,400 »	10,400 »	16,000 »	»	5,600 »	
»	5,000 »					
811,300 »	748,350 »	1,559,650 »	1,628,650 »	49,000 »	118,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	a.	1° Travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
26	*b.*	2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration . . . . .
	c.	3° Travaux aux abords de la porte de Damme, à Bruges, dans le but de modifier le régime des eaux et de redresser la route de Bruges vers la Zélande . . . . .
		Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.
27	»	Travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.
28	»	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, et travaux secondaires d'amélioration . . . .
		Canal de Gand à Terneuzen.
»	»	(*Pour mémoire*). . . . .
		Canal de Selzaete à la mer du Nord.
29	»	Travaux divers d'amélioration dans les provinces de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale. . . . .
		Canaux le Moervaert et la Zuidleede.
30	»	Travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		Rupel.
31	»	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives. . . . .
		Dyle et Demer.
32	»	Travaux secondaires d'amélioration. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
811,300 »	748,350 »	1,559,650 »	1,628,650 »	49,000 »	118,000 »	
»	1,200 »					
		80,200 »	10,400 »	69,800 »	»	
»	9,000 »					
»	70,000 »					
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	11,300 »	11,300 »	11,300 »	»	»	
»	»	»	2,000 »	»	2,000 »	
»	6,400 »	6,400 »	6,400 »	»	»	
»	400 »	400 »	400 »	»	»	
»	2,500 »	2,500 »	2,500 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
811,300 »	856,150 »	1,667,450 »	1,668,650 »	118,800 »	120,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		BASSIN DE L'YSER.
		Yser.
53	*a.*	1° Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés . . . . .
	b.	2° Travaux d'amélioration entre Brambrugghe et la Fintelle . . . . .
		Plantations.
54	»	Plantations nouvelles . . . . .
		Bacs et bateaux de passage.
55	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau ; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.
56	*a.*	Port d'Ostende . . . . .
	b.	Port de Nieuport. . . . .
	c.	Port de refuge de Blankenberghe . . . . .
	d.	Côtes . . . . .
	e.	Phares et fanaux. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
811,300 »	856,150 »	1,667,450 »	1,668,650 »	118,800 »	120,000 »	
»	6,000 »	36,000 »	56,000 »	»	»	
»	30,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	10,000 »	15,000 »	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
871,300 »	912,150 »	1,783,450 »	1,769,650 »	133,800 »	120,000 »	
68,750 »	65,000 »	535,350 »	507,900 »	27,450 »	»	
35,000 »	»					
5,000 »	35,000 »					
100,000 »	25,000 »					
1,600 »	»					
210,350 »	125,000 »	535,350 »	507,900 »	27,450 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.
		PORT D'OSTENDE.
37	*a.*	1° Continuation des travaux d'exhaussement de la partie de l'estacade d'ouest s'étendant jusqu'au second escalier et de reconstruction en maçonnerie de briques, de la jetée basse jusqu'au même point, ainsi que de construction d'un escalier d'accostage et d'un escalier donnant accès à l'estran au plancher de l'estacade . . . . .
	b.	2° Rectification de la rive droite de l'avant-port; élargissement du chenal; construction de perrés maçonnés et établissement de postes d'amarrage . . . . .
		CÔTES.
38	*a.*	1° Travaux de défense de la dune à l'ouest de la digue d'Albertus . . . . .
	b.	2° Travaux de construction de perrés à Blankenberghe et à Heyst, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer . . . . .
		PHARES ET FANAUX.
39	*a.*	1° Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux. . . . .
	b.	2° Établissement sur la partie arrondie terminale du musoir de l'estacade d'est, du port d'Ostende, d'une charpente métallique et d'une chambrette pour l'installation d'un feu de port et de marée. . . . .
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
40	»	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications . . . . . fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
41	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de déplacement . . . . .
42	»	Traitements et indemnités des chefs de bureau et des commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .
43	»	Traitements des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils . . . . .
44	»	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
210,550 »	125,000 »	335,550 »	307,000 »	27,450 »	»	
»	60,000 »	140,000 »	65,000 »	75,000 »	»	
»	80,000 »					
»	50,000 »	138,000 »	115,000 »	23,000 »	»	
»	88,000 »					
»	1,000 »	16,000 »	1,000 »	15,000 »	»	
»	15,000 »					
210,550 »	419,000 »	629,550 »	486,000 »	142,450 »	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
690,270 »	10,000 »	700,270 »	702,270 »	»	(1) 2,000 »	(1) Transfert à l'art. 2 litt. *B*.
693,909 »	13,000 »	706,909 »	706,909 »	»	»	
30,550 »	»	30,550 »	30,550 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
1,426,729 »	23,000 »	1,449,729 »	1,451,729 »	»	2,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Récapitulation du chapitre II.
		1re Section. — Ponts et chaussées. . . . .
		2e — — Bâtiments civils . . . . .
		3e — — Service des canaux et rivières, etc. . . . .
		4e — — Ports et côtes . . . . .
		5e — — Frais d'études, d'adjudications, etc. . . . .
		6e — — Personnel des ponts et chaussées. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
		CHAPITRE III.
		MINES.
		1re Section. — Personnel du conseil.
45	»	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .
46	»	— — — Frais de route . . . . .
47	»	— — — Matériel . . . . .
		2me Section. — Personnel du corps.
48	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .
49	»	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .
50	»	Confection de la carte générale des mines. . . . .
		3me Section. — Caisses de prévoyance.
51	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
		4me Section. — Impressions, etc.
52	»	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,250,080 »	»	3,250,080 »	3,250,080 »	»	»	
250,000 »	155,000 »	405,000 »	445,000 »	»	40,000 »	
871,300 »	912,150 »	1,783,450 »	1,769,650 »	13,800 »	»	
210,350 »	419,000 »	629,350 »	486,900 »	142,450 »	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
1,426,729 »	25,000 »	1,449,729 »	1,451,729 »	»	2,000 »	
6,036,459 »	1,509,150 »	7,545,609 »	7,431,359 »	156,250 »	42,000 »	
		AUGMENTATION. . . . fr.		114,250 »		
40,810 »	»	40,810 »	40,810 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
313,910 »	15,000 »	328,910 »	328,910 »	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IV.
		CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.
		PREMIÈRE SECTION.
		VOIES ET TRAVAUX.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
55	*a.*	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. . . . .
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances. . . . .
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérims et travaux extraordinaires . . . . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois :
54	*a.*	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .
	b	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) . . . . .
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :
55	*a.*	Fourniture de billes. . . . .
	b.	— de rails et accessoires . . . . .
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :
56	*a*	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire . . . . .
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers. . . . .
	d.	Loyers de locaux pour bureaux à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État . . . . .
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
79,440 »	»					
405,700 »	»					
119,700 »	»	651,940 »	651,940 »	»	»	
47,100 »	»					
2,758,300 »	»					
		4,053,500 »	4,053,500 »	»	»	
1,295,200 »	»					
1,408,500 »	»					
1,353,600 »	»	3,097,200 »	3,097,200 »	»	»	
335,100 »	»					
895,700 »	»					
275,300 »	»					
72,080 »	»	1,500,080 »	1,500,080 »	»	»	
59,000 »	»					
9,082,720 »	»	9,082,720 »	9,082,720 »	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET MATÉRIEL.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
	a.	Direction centrale du service. . . . .
	b.	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
57	*c.*	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire . . . . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois :
	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs). . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
58	*c.*	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal . . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel. . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . .
		Primes d'économie et de régularité :
	a.	Pour économie constatée dans la consommation du charbon . . . . .
59	*b.*	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .
		Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :
	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . .
60	*b.*	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . .
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)
	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . .
61	*b.*	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes . . . . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — CHARGES extraordinaires et temporaires.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — TOTAL.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES. — AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. — DIMINUTION.	*Observations.*	
145,200 »	»						
235,050 »	»						
113,630 »	»	351,680 »	307,980 »	43,700 »	»	Complément d'un crédit de 8,800 francs justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (*Docum. parlem.* n° 28, p. 33, session de 1870-1871.)	3,100 »
27,800 »	»					Complément d'un crédit de 161,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 38, p. 19, session de 1870-1871) . . . . . fr.	40,300 »
						Ensemble. . . . fr.	43,700 »
1,215,000 »	»						
1,125,000 »	»						
1,168,400 »	»	5,220,400 »	5,220,400 »	»	»		
549,000 »	»						
1,165,000 »	»						
94,000 »	»						
49,000 »	»	143,000 »	143,000 »	»	»		
1,790,000 »	»						
530,000 »	»	2,320,000 »	2,320,000 »	»	»		
2,985,500 »	»						
2,997,900 »	»	6,011,400 »	6,011,400 »	»	»		
50,000 »	»						
14,246,480 »	»	14,246,480 »	14,202,780 »	43,700 »	»		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		TROISIÈME SECTION.
		TRANSPORTS.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
62	*a.*	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc. . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérims, travail extraordinaire, découchers des gardes-convois, etc. . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :
63	*a.*	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc. . . . .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . . . .
		Frais d'exploitation :
64	*a.*	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc. . . . .
	c.	Usage des stations mixtes appartenant aux compagnies; autres dépenses analogues. . . . .
65	»	*Camionnage.* — Prise et remise à domicile des marchandises . . . . .
66	»	*Pertes et avaries.* — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer. . . . .
67	»	*Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.* . . . . .
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — CHARGES extraordinaires et temporaires.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — TOTAL.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES. — AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. — DIMINUTION.	*Observations.*
243,400 »	»					Complément d'un crédit de 86,400 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 55, p. 23, session de 1870-1871) . . . . . fr. 40,700 »
1,219,650 »	»					
		3,788,650 »	3,747,950 »	40,700 »	»	
2,226,850 »	»					
98,800 »	»					
1,612,060 »	»					Complément d'un crédit de 20,000 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 55, p. 23, session de 1870-1871) . . . . . fr 10,000 »
695,600 »	»	2,482,760 »	2,472,760 »	10,000 »	»	
175,100 »	»					
952,500 »	»					
215,000 »	»	1,218,500 »	1,218,500 »	»	»	
71,000 »	»					
910,000 »	»	910,000 »	910,000 »	»	»	
150,000 »	»	150,000 »	150,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
8,554,800 »	»	8,554,800 »	8,504,190 »	50,700 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		QUATRIÈME SECTION.
		POSTES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
68	*a.*	Direction centrale. — Surveillance et contrôle . . . . .
	b.	Bureaux de perception . . . . .
	c.	Bureaux ambulants . . . . .
		Traitements et indemnités des facteurs :
69	*a.*	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville) . . . . .
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux) . . . . .
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. . . . .
		Transport des dépêches :
70	*a.*	Entreprises spéciales de transport des dépêches . . . . .
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur . . .
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses . . . . .
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .
	e.	Indemnité à payer éventuellement à la compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges, sur le Brésil et la Plata, pour compléter, jusqu'à concurrence de 250,000 francs, le produit des taxes maritimes des correspondances transportées par le service (*crédit non limitatif*) . . . . .
71	»	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. (*Crédit non limitatif.*) . . . . .
72	»	*Matériel.* — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses . . . . .
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
73	*a.*	Direction centrale et surveillance du service . . . . .
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc. . . . .
74	»	*Salaires des agents payés à la journée ou par mois.* . . . . .
75	»	*Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.* . . . . .
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
187,650 »	»					
1,078,450 »	»	1,457,600 »	1,434,100 »	23,500 »	»	Seconde moitié du crédit de 42,800 francs, justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 28, p. 36, session de 1870-1871.) . . . . . fr. 21,400 »
191,500 »	»					Seconde moitié du crédit de 4,200 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 55, p. 28, session de 1870-1871.) . . . . . 2,100 »
697,800 »	»					Ensemble. . fr. 23,500 »
1,089,950 »	»	1,930,000 »	1,930,000 »	»	»	
142,250 »	»					
47,520 »	»					
415,520 »	»					
75,240 »	»	750,000 »	750,000 »	»	»	
44,120 »	»					
150,000 »	»					
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
511,500 »	»	511,500 »	511,500 »	»	»	
4,659,100 »	»	4,659,100 »	4,615,600 »	23,500 »	»	
151,400 »	»					
805,515 »	»	956,915 »	902,915 »	54,000 »	»	Complément du crédit de 48,000 francs, justifié au premier projet de Budget de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 28, p. 38, session de 1870-1871.) . . . . . fr. 32,000 »
434,000 »	»	434,000 »	434,000 »	»	»	Complément du crédit de 58,800 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 55, p. 30, session de 1870-1871.) . . . . . fr. 22,000 »
180,000 »	»	180,000 »	180,000 »	»	»	Ensemble. . fr. 54,000 »
1,570,915 »	»	1,570,915 »	1,516,915 »	54,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles du Budget des Dotations.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		SIXIÈME SECTION.
		SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes et télégraphes.*)
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
76	*a.*	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception . . . . .
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérims, travail extraordinaire, etc. . . . .
		Salaires des agents payés à la journée ou par mois :
77	*a.*	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central . . . .
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. . . . .
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmond'son, etc. . . . .
78	»	*Materiel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes.* — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; mêmes dépenses . . . . .
79	»	*Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration* . . . . .
80	»	*Conférences des chemins de fer belges* . . . . . (Les crédits portés aux articles 2, litt. *C*, 55, 57, 62, 68, 75 et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.

Récapitulation du chapitre IV.

1re	SECTION. —	Voies et travaux . . . . .
2e	— —	Traction et matériel . . . . .
3e	— —	Transports . . . . .
4e	— —	Postes . . . . .
5e	— —	Télégraphes . . . . .
6e	— —	Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.) . . . . .

TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — CHARGES extraordinaires et temporaires.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872. — TOTAL.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES. — AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. — DIMINUTION	*Observations.*
145,715 »	»					
17,400 »	»	161,115 »	152,615 »	8,500 »	»	Complément d'un crédit de 33,800 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1871. (*Doc. parlem.*, n° 85, p. 33, session de 1870-1871.) . . . . . fr. 8,500 »
41,000 »	»					
29,000 »	»	104,600 »	104,600 »	»	»	
34,600 »	»					
490,000 »	»	490,000 »	490,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
776,715 »	»	776,715 »	768,215 »	8,500 »	»	
9,082,720 »	»	9,082,720 »	9,082,720 »	»	»	
14,246,480 »	»	14,246,480 »	14,202,780 »	43,700 »	»	
8,554,890 »	»	8,554,890 »	8,504,190 »	50,700 »	»	
4,639,100 »	»	4,639,100 »	4,615,600 »	23,500 »	»	
1,570,915 »	»	1,570,915 »	1,516,915 »	54,000 »	»	
776,715 »	»	776,715 »	768,215 »	8,500 »	»	
38,870,820 »	»	38,870,820 »	38,690,420 »	180,400 »	»	
		AUGMENTATION. . . . fr.		180,400 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE V.
		COMMISSIONS.
		1re Section. — Commission des procédés nouveaux.
81	»	Frais de route et de séjour. . . . .
82	»	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .
		2me Section. — Commission des Annales des travaux publics.
83	»	Frais de route et de séjour. . . . .
84	»	Publication du recueil, frais de bureau, etc. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
85	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		PENSIONS.
86	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		SECOURS.
87	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.
		CHAPITRE IX.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
88	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
800 »	»	800 »	800 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
hapitres.	Pages.	
		Récapitulation.
I.	268	Administration centrale . . . . .
II.	*ib.*	Ponts et chaussées . . . . .
III.	282	Mines . . . . .
IV.	284	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes . . . . .
V.	294	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics . . . . .
VI.	*ib.*	Traitements de disponibilité . . . . .
VII.	*ib.*	Pensions . . . . .
VIII.	*ib.*	Secours. . . . .
IX.	*ib.*	Dépenses imprévues. . . . .
		TOTAL DU BUDGET. . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,132,065 »	15,000 »	1,147,065 »	1,100,465 »	46,600 »	»	
6,056,459 »	1,509,150 »	7,545,609 »	7,431,359 »	114,250 »	»	
313,910 »	15,000 »	328,910 »	328,910 »	»	»	
38,870,820 »	»	38,870,820 »	38,690,420 »	180,400 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	39,500 »	39,500 »	39,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
15,932 »	»	15,932 »	15,932 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
46,412,186 »	1,598,650 »	48,010,836 »	47,669,586 »	341,250 »	»	

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1872.

TABLEAU

des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1er février 1870 jusqu'au 31 mars 1871, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
1056	Vandenbol, J.-J.-H.	Éclusier-receveur	26 mai 1869.	Anvers	7 mars 1805.
1057	Ve Belin, M.-Th.	Concierge au conseil des mines.	1er oct. 1869.	Tirlemont	25 mars 1805.
1058	Alen, J.-A.	Facteur des postes.	16 Id.	Anvers	8 août 1815.
1059	Weymans, J.	Id.	2 Id.	Puers	30 mars 1815.
1060	Magnée, J.-Éd.	Percepteur des postes.	28 Id.	Tilburg	12 sept. 1818.
1061	Dubois, J.-B.-H.	Facteur rural	16 nov. 1869.	Flavion	17 août 1805.
1062	Lams, L.-B.	Id.	11 Id.	Bruges	30 déc. 1816.
1063	Hankar, P.-Ch.	Facteur des postes.	Id.	Bruxelles	9 déc. 1822.
1064	Bruno, F.-L.-J.-A.	Id.	8 Id.	Namur	26 nov. 1829.
1065	Gérard, J.	Machiniste au chemin de fer.	12 août 1869.	Loucin	15 nov. 1814.
1066	Lecrique, A.-J.	Facteur rural	28 Id.	Philippeville	5 janv. 1815.
1067	Jacops, P.-A.	Distributeur des postes	12 déc. 1869.	Wespelaer	5 déc. 1797.
1068	Thibesard, J.	Chauffeur au chemin de fer	27 Id.	Jamoigne	9 févr. 1790.
1069	Matthys, C.	Facteur rural	20 Id.	Laerne	27 mars 1801.
1070	Barbu, J.-B.	Facteur des postes.	6 Id	Bouillon	18 oct. 1806.
1071	Lauser, H.	Machiniste au chemin de fer.	25 Id.	Echternach	15 févr. 1808.
1072	Fréson, D.-J.	Id.	6 Id.	Crisnée	5 juin 1815.
1073	Luyckx, P.-J.	Facteur rural	14 Id.	Bruxelles	3 sept. 1817.
1074	Vaneck, P.-L.	Id.	18 Id.	Diest	19 août 1824.
1075	Vanhees, And	Id.	15 Id.	Bilsen	31 mars 1827.
1076	Libert, J.-B.	Facteur des postes.	17 Id.	Frameries	11 mai 1835.
1077	Renaut, Tim.	Éclusier	1er janv. 1870.	Thieusies	18 janv. 1782.
1078	Malou, H.-J.-G.	Id.	Id.	Seneffe	8 sept. 1790.
1079	Delmotte, D.	Id.	Id.	Deux-Acren	14 déc. 1795.
1080	Hanique, A.-J.	Id	Id.	Arquennes	12 août 1797.
1081	Van Moorsel, L.-A.	Chef de bureau au chemin de fer.	Id.	Rotterdam	21 avril 1798.
1082	Fayt, N.	Éclusier	3 Id.	Nivelles	25 avril 1799.
1085	Kumps, Guillaume	Commis-chef à l'administration des postes.	1er Id.	Orbais	29 juin 1799.
1084	Coeu, J.	Éclusier	3 Id.	Péruwelz	8 mars 1801.
1085	Van Caezeele, A.-A.	Sous-conservateur de canal	1re Id.	Bruxelles	15 juill. 1801.
1086	André, J.-J	Éclusier	Id.	Feluy	5 juin. 1805.
1087	Thiebaut, P.-J.	Chef de convoi	24 Id.	Zellick	18 avril. 1808.
1088	Widar, F.-J.	Distributeur des postes	28 Id.	Werbomont	6 juill. 1811.
1089	Van Lierde, H.	Facteur rural	24 Id.	Hal	25 août 1825.
1090	Cambier; Ch.-J.-P.	Commis de station.	20 Id.	Gand	31 oct. 1797.
1091	De Gersem, M.-A.	Pontonnier-receveur	25 févr. 1870.	Beernem	14 oct. 1798.
1092	Deswerte, A.-J.-J.	Percepteur des postes.	3 Id.	Bruxelles	24 mai 1804.

Bases de la liquidation de la pension. — SERVICES Actifs.			Sédentaires ou militaires.			TOTAL.			TRAITEMENT.	Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DATES DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Ans.	M.	Jours.	Ans.	M.	Jours.	Ans.	M.	Jours.					
»			34	9	»	34	9	»	1,050 »	Art. 1er et 8, § 1er	501 »	1 juin 1869.	5 févr. 1870.
»			10	4	»	10	4	»	345 »	Art. 3 et 8, § 1er et 14	171 »	1 oct. 1869	Id.
32	2	»	»			32	2	»	1,100 »	Art. 3 et 8, § 2	645 »	1 nov. 1869.	Id.
25	»	»	7	9	»	32	9	»	775 55	Art. 3 et 8.	443 »	Id.	Id
»			28	6	»	28	6	»	2,700 »	Id.	1,185 »	Id.	Id.
28	11	»	1	9	»	30	8	»	800 »	Id.	442 »	1 déc. 1869.	Id.
17	9	»	7	1	16	24	10	16	800 »	Id.	345 »	Id.	Id.
25	11	»	2	»	»	25	11	»	1,100 »	Id.	512 »	Id.	Id.
8	9	»	11	»	»	19	9	»	880 »	Id.	288 »	Id.	Id.
29	»	»	3	4	»	32	4	»	2,000 »	Id.	1,355 »	1 sept. 1869.	25 avril 1870.
23	9	»	»			23	9	»	800 »	Id.	374 »	Id.	Id.
»			31	6	»	31	6	»	900 »	Art. 1er et 8, § 1er	436 »	1 janv. 1870.	Id.
31	1	»	2	2	9	33	3	9	1,500 »	Art. 1er et 8	952 »	Id.	Id.
30	10	»	»			30	10	»	800 »	Art. 1er et 8 § 2	448 »	Id.	Id.
32	3	»	2	4	»	34	7	»	800 »	Art. 3 et 8.	497 »	Id.	Id.
29	4	»	5	5	»	34	9	»	2,000 »	Id.	1,255 »	Id.	Id.
26	»	»	»			26	»	»	1,850 »	Art. 3 et 8, § 2	874 »	Id.	Id.
23	»	»	7	7	»	30	7	»	750 »	Id.	401 »	Id.	Id.
4	5	»	4	4	»	8	9	»	750 »	Art. 4, 8 et 14	175 »	Id.	Id.
15	1	»	1	6	»	16	7	»	700 »	Art. 3 et 8.	208 »	Id.	Id.
4	6	»	7	4	»	11	10	»	900 »	Id.	175 »	Id.	Id.
»			30	7	»	30	7	»	750 »	Art. 1er et 8, § 1er	352 »	1 févr. 1870.	Id.
»			30	7	»	30	7	»	750 »	Id.	352 »	Id.	Id.
»			30	7	»	30	7	»	750 »	Id.	352 »	Id.	Id.
»			30	7	»	30	7	»	750 »	Id.	352 »	Id.	Id.
»			34	8	»	34	8	»	3,000 »	Art. 3 et 8, § 1er.	2,666 »	Id.	Id.
»			30	7	»	30	7	»	750 »	Id.	352 »	Id.	Id.
»			39	7	»	39	7	»	3,441 67	Id.	2,095 »	Id.	Id.
»			33	4	»	33	4	»	750 »	Id.	407 »	Id.	Id.
»			41	1	»	41	1	»	1,650 »	Id	1,042 »	Id.	Id .
»			30	7	»	30	7	»	750 »	Id.	352 »	Id.	Id.
31	1	»	2	8	»	33	9	»	2,100 »	Id.	1,272 »	Id.	Id.
»			15	9	»	15	9	»	812 50	Id.	196 »	Id.	Id.
19	2	»	»			19	2	»	750 »	Art. 3 et 8, § 2	261 »	Id.	Id
4	7	7	30	1	17	34	8	»	1,800 »	Art 1er et 8	985 »	1 mars 1870.	Id.
»			20	10	»	20	10	»	800 »	Art. 3 et 8, § 1er.	256 »	Id	Id.
»			38	9	»	38	9	»	3,800 »	Art. 1er et 8, § 1er	2,086 »	Id.	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
1093	Deltombe, B.-J.	Facteur rural	23 févr. 1870.	Wervicq	12 mai 1812.
1094	Fontaine, A.-J.	Id.	24 Id.	Eghezée	17 avril 1810.
1095	Vanderlinden, E.-J.	Commis des ponts et chaussées.	22 Id.	Mons	24 sept. 1820.
1096	Orban, F.-J.-L.	Facteur des postes.	24 Id.	Emptinne.	24 août 1822.
1097	Bellèvre, J.-M.	Facteur rural	14 mars 1870.	Bastogne.	8 avril 1811.
1098	Foret, Englebert	Pontonnier.	29 sept 1869.	Les Bulles	17 janv. 1805.
1099	Watteau, D.	Éclusier.	1er janv. 1870.	Weze.	2 juill. 1805.
1100	Claessens, P.	Garde-convoi	18 Id.	Bruxelles.	15 oct. 1809.
1101	Rigaux, X.-F.-J.	Éclusier-contrôleur	17 févr. 1870.	Marille-Nodrenge	25 sept. 1801.
1102	Delplace, J.-B.-Ph.	Messager piéton	26 mars 1870.	Lessines	31 mars 1805.
1103	Bonnaert, D.-F.-D.	Éclusier-contrôleur	14 Id.	Bruges.	22 déc. 1804.
1104	Coeymans, F.-J.	Chauffeur au chemin de fer.	30 Id.	Anvers	21 janv. 1805.
1105	Van Meus, J.-B.	Ingénieur	15 Id.	Bruxelles.	25 Id.
1106	Stevenaert, N.	Facteur rural	31 Id.	Jodoigne.	22 avril 1805.
1107	Minsart, J.-F.	Facteur des postes.	Id.	Pellaines.	27 févr. 1808.
1108	Goval, P.-J.	Facteur rural	26 Id.	Louvain	17 juill. 1825.
1109	Devos, H.	Facteur des postes.	30 avril 1870.	Anvers	25 avril 1801.
1110	Carlier, D.-J.	Garde-déversoir	19 Id.	Mont-sur-Marchienne	22 mars 1805.
1111	Martin, B.-A.-J.	Chef de convoi.	5 Id.	Forville	30 nov. 1809.
1112	Bouyet, Ch.-F.	Commis au chemin de fer	7 mai 1870.	Ostende	5 mai 1797.
1113	Vermatten, P.	Facteur des postes.	22 Id.	Rossem	18 sept 1798.
1114	Rampelbergh, P.	Id.	30 Id.	Meysse	26 déc. 1802.
1115	Erpicum, P.-J.	Id.	16 Id.	Waremme	26 févr. 1811.
1116	Willems, J.	Facteur rural	19 Id.	Diest	11 avril 1814.
1117	Lemoine, CH.-J.	Id.	8 juin 1870.	Vielsalm	11 mars 1810.
1118	Gosset, A.-J.	Id.	20 Id.	Fosses	19 déc. 1814.
1119	Kips, J.-B.	Id.	21 Id.	Zuiddorpe	27 oct. 1802.
1120	Beels, Ch.-L.	Commis-chef des postes	15 Id.	Gand	9 mars 1805.
1121	Brulmans, D	Facteur rural	22 Id.	Rothem	18 avril 1808.
1122	Destoqui, J.-B.	Id.	21 Id.	Gedinne	25 août 1818.
1123	Vanderaura, J.-A.	Garde-digues	7 juill. 1870.	Lierre.	28 nov. 1801.
1124	Peleman, N.-B.	Chef de convoi.	16 Id.	Bruxelles.	25 oct. 1808.
1125	Hequet, N.-J.	Surveillant au chemin de fer.	12 août 1870.	Blaton.	25 mai 1799.
1126	Monteignies, A.-J.	Éclusier.	22 Id.	Callenelle.	4 nov. 1802.
1127	Huart, L.-J.	Facteur rural	26 Id.	Thuin.	6 mars 1805.
1128	De Saint-Remy, C.-S.-P.-J.	Commis des postes.	16 Id.	Nieuwstad	8 août 1805.
1129	Vanachter, B.-J.	Facteur des postes.	28 Id.	Braine-le-Comte.	5 janv. 1815.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives appliquées. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de la pension.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée en jouissance de la pension.	de l'arrêté royal qui confère la pension.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M Jours.	Ans. M. Jours.					
20 2 »	8 1 »	37 3 »	800 »	Art. 3 et 8.	525 »	1 mars 1870.	25 avril 1870.
30 10 »	»	30 10 »	800 »	Art. 3 et 8, § 2	448 »	Id.	Id.
»	25 8 »	25 8 »	1,800 »	Art. 3 et 8, § 1er	655 »	Id	Id.
22 8 »	1 7 »	24 3 »	800 »	Id.	549 »	Id.	Id.
28 9 »	»	28 9 »	800 »	Art. 3 et 8, § 2.	418 »	1 avril 1870.	Id.
»	24 11 »	24 11 »	600 »	Art. 1er, 8, § 1er, et 47 . . .	250 »	1 oct. 1869.	29 juill. 1870.
»	35 3 »	35 3 »	750 »	Art. 1er et 8, § 1er.	406 »	1 févr. 1870.	Id.
»	32 9 »	32 9 »	1,700 »	Art. 5, 9 et 15.	1,155 »	Id.	Id.
2 4 »	35 10 »	36 2 »	1,282 50	Art. 1er et 8	721 »	1 mars 1870.	Id.
25 11 »	6 4 »	30 3 »	800 »	Id.	425 »	1 avril 1870.	Id.
»	32 5 »	32 5 »	1,350 »	Id.	669 »	Id.	Id.
29 6 »	»	29 6 »	1,500 »	Art. 3 et 8, § 2	804 »	Id.	Id.
7 » »	35 10 »	42 10 »	4,416 67	Art. 1er, 8 et 15	2,044 »	Id.	Id.
25 11 »	»	25 11 »	800 »	Art. 3 et 8, § 2	554 »	Id.	Id.
28 8 »	15 7 »	44 3 »	800 »	Art. 3, 8 et 15.	555 »	Id.	Id.
24 10 »	0 9 »	25 7 »	800 »	Art. 3 et 8	570 »	Id.	Id.
32 1 »	»	32 1 »	1,160 »	Art. 1er et 8, § 2.	641 »	1 mai 1876.	Id.
»	33 3 »	33 3 »	700 »	Art. 1er et 8, § 1er	358 »	Id.	Id.
27 6 »	1 5 »	28 11 »	2,100 »	Art. 3 et 8	1,095 »	Id.	Id.
»	30 8 »	30 8 »	2,000 »	Art. 1er et 8, § 1er	943 »	1 juin 1870.	Id.
36 9 »	8 8 »	45 5 »	1,100 »	Art. 1er, 8 et 15	755 »	Id.	Id.
32 11 »	4 11 »	37 10 »	1,100 »	Id.	755 »	Id.	Id.
16 4 »	» 10 »	17 2 »	770 85	Art. 3 et 8.	258 »	Id.	Id.
31 3 »	»	31 3 »	800 »	Art. 3 et 8, § 2	456 »	Id.	Id.
28 7 »	10 3 »	39 » »	800 »	Art. 3, 8 et 15.	555 »	1 juill. 1870.	Id.
33 3 »	»	33 3 »	800 »	Art. 3 et 8, § 2	486 »	Id.	Id.
26 10 »	22 4 »	49 2 »	800 »	Art. 1er, 8 et 15	555 »	Id.	19 oct. 1870.
»	30 10 »	30 10 »	2,700 »	Art. 1er, 8, § 1er, et 15	1,800 »	Id.	Id.
26 » »	8 8 »	34 8 »	800 »	Art. 3 et 8.	484 »	Id.	Id
28 8 »	0 4 »	29 » »	800 »	Id.	421 »	Id.	Id.
»	24 1 »	24 1 »	900 »	Id.	555 »	1 août 1870.	Id.
31 3 »	3 4 »	34 9 »	2,100 »	Id.	1,507 »	Id.	Id.
»	32 11 »	32 11 »	2,400 »	Art. 1er et 8, § 1er.	1,215 »	1 sept 1870.	Id.
»	42 2 »	42 2 »	805 55	Id.	521 »	Id.	Id
24 4 »	»	24 4 »	750 »	Art. 3 et 8, § 2	331 »	Id.	Id.
»	41 3 »	41 3 »	1,800 »	Art. 1er et 8, § 1er	1,146 »	Id.	Id.
23 4 »	»	23 4 »	900 »	Art. 3 et 8, § 2	581 »	Id.	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
1150	Bourgouin, J.-B.	Facteurs des postes	10 août 1870.	Mmo	29 mars 1822.
1151	(1) Vandenbol, J.-J.-H.	Éclusier-receveur	26 mai 1869.	Anvers	7 mars 1805.
1152	De Kimpe, C.-D.	Chef de convoi	30 mai 1870.	Courtrai	15 juill. 1821.
1153	De Bilde, Th.	Commis au chemin de fer	30 sept. 1870.	Lessines	3 oct. 1835.
1154	Liarte, F.-J.	Éclusier.	6 oct. 1870.	Wasmes-Saint-Aubain	9 mars 1805.
1155	Mary, A.	Garde-déversoir	3 Id.	Lobbes	22 août 1805.
1156	Jacobs, C.	Facteur rural	4 Id.	Bruxelles	18 mars 1820
1157	Van Geffelen, F.-Th.	Id.	6 Id.	Léau	24 août 1832.
1158	Gautier, A.-F.	Conseiller des mines	19 nov. 1870.	Charleroi	26 avril 1806.
1159	Strang, J.-J.	Facteur rural	14 Id.	Vaals	7 sept. 1807.

(1) Révision de pension.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1872.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives appliquées. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de la pension.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée en jouissance de la pension.	de l'arrêté royal qui confère la pension.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
20 5 »	»	20 5 »	750 »	Art. 5 et 8, § 2.	278 »	1 sept. 1869.	10 oct. 1870.
»	44 9 27	44 9 27	1,050 »	Art. 1er et 8, § 1er et 15. . . .	700 »	1 juin 1869.	26 oct. 1870
27 5 »	»	27 5 »	2,100 »	Art. 5 et 8, § 2.	1,046 »	1 juin 1870.	8 janv. 1871.
»	14 2 »	14 2 »	1,800 »	Id. § 1er	385 »	1 oct. 1870.	Id.
»	31 4 10	31 4 10	760 »	Art. 1er et 8, § 1er.	366 »	1 nov. 1870.	Id.
»	44 4 »	44 4 »	707 50	Id. § 1er et 15. . . .	471 »	Id.	Id.
22 1 »	7 11 »	30 » »	800 »	Art. 5 et 8	418 »	Id.	Id.
13 1 »	1 2 »	14 3 »	750 »	Id.	191 »	Id.	Id.
22 11 »	20 8 »	43 7 »	6,000 »	Art. 5, 8 et 15	4,000 »	1 déc. 1870.	Id.
54 » »	»	54 » »	800 »	Art. 5 et 8, § 2.	494 »	Id.	Id.
				Total. . . . fr.	59,069 »		
				Les extinctions de pensions constatées du 1er février 1870 au 31 mars 1871, au nombre de 30, s'élèvent ensemble à	21,836 »		
				Reste. . . . fr.	37,233 »		

SITUATION GÉNÉRALE.

Au 31 mars 1871, les pensions inscrites, au nombre de 1159, s'élèvent à . . fr.	719,639 »
Et les pensions éteintes, au nombre de 581, à	348,610 »
Reste. . . . fr.	371,029 »